

AVIS PUBLIC

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES
(EXERCICE FINANCIER 2023)**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le 11 octobre 2022 à 19 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, un avis de motion sera donné en vue d'adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023), conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

Fait à Montréal, le 29 septembre 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire